

République Française – Département de l'Isère
Commune de Saint Etienne de Crossey

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2020

Le treize février 2020 à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GAUJOUR Jean François, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 février 2020

Présents Mmes COATTRENEC, KATAN, MARRANT, MONTEREMAL, MOSCA

Mrs, BERENGER, BOIZARD, GAUJOUR, HURE, PELLET, ROUDET, TROUILLOUD

Pouvoir : M. ARMAND donne pouvoir à Mme COATTRENEC

Absents : Mmes DALLES, MALL, MULLER, PEYLIN, SCOLARI
Mrs DAST VERGUIN

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur GAUJOUR Jean François propose Monsieur Jean Luc PELLET, adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire ouvre la séance

Délibération N° 6/20120

SUIVI N° 06 D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME /CREDITS DE PAIEMENT « Aménagement cœur du village » AP/CP N° 04

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération N° 26/2014 votée en conseil municipal du 07 avril, portant création d'une autorisation de programme numéro 04 pour l'aménagement du cœur du village.

AUTORISATION DE PROGRAMME NUMERO N° 04

IMPUTATION BUDGETAIRE : 2313 -2111-2115-21534 pour les dépenses et 1321-16411-1068 pour les recettes.

Répartition des crédits de paiement pour cette APCP.

		Total Réalisés Antérieurs	réalisés 2019	TOTAL REALISES ANTERIEURS	prévisions 2020	prévisions 2021	TOTAUX
2313	Etudes, missions, démolitions, aménagt	721 994,59	140 455,72	862 450,31	572 722,06	0,00	1 435 172,37
2111	terrains nus	777,44	1 150,00	1 927,44	0,00	0,00	1 927,44
2115	achats bâtiments	766 315,63	0,00	766 315,63	0,00	0,00	766 315,63
2153 4	réseaux	11 377,57	0,00	11 377,57	0,00	0,00	11 377,57
2188	guirlande de Noël	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAUX DEPENSES	1 500 465,23	141 605,72	1 642 070,95	572 722,06	0,00	2 214 793,01
1321	Subventions	0,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	75 000,00
1641 1	Emprunts	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
1068	autofinancement	1 200 465,23	141 605,72	1 342 070,95	497 722,06	0,00	1 839 793,01
	TOTAUX RECETTES	1 500 465,23	141 605,72	1 642 070,95	572 722,06	0,00	2 214 793,01

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'arrêter le suivi de l'autorisation de programme numéro 04 « Aménagement du cœur du village », comme présentée ci-dessus.

ADOPTÉ : par 13 voix pour

Clôture de la séance à 19 h 30

<p>LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE JEUDI 27 FEVRIER A 20H30 DANS LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
--

Affiché le 18 février 2020